

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0045

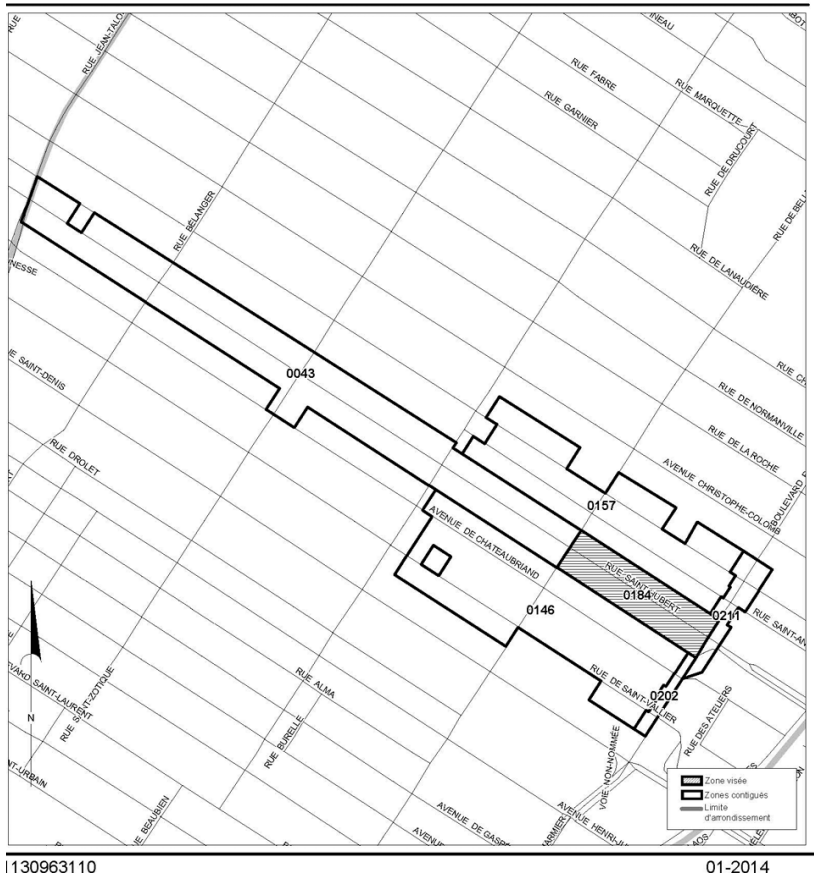
AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2014, un premier projet de résolution (CA14 26 0045) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- ***l'aménagement d'un atelier-boutique de bijoux fabriqués et vendus sur place au 6044, rue Saint-Hubert.***

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution le 10 mars 2014, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution vise la zone **0184**, ci-après illustrée :



Le premier projet de résolution CA14 26 0045 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Montréal, ce 25 février 2014

Me Karl Sacha Langlois, ILL, B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement